

SIOM : LA TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES DIMINUE DE 2,46 %

ÉCRIT PAR LE RÉPUBLICAIN DE L'ESSONNE LE 2 AVRIL 2015. PUBLIÉ DANS [MONTLHÉRY](#)



Villejust : Les élus du Siom ont voté une baisse de 2,46 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, lors du conseil du comité syndical du mardi 24 mars.

En cette période de crise économique, les habitants des 17 communes* du Siom (Syndicat intercommunal des ordures ménagères) vont voir leur facture diminuer. En effet, les élus du syndicat mixte ont entériné la nouvelle baisse de 2,46 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, lors d'une réunion, le mardi 24 mars. Elle sera effective dès les impôts locaux de 2015.

« C'est la quatrième baisse au cours de ces cinq dernières années. Nous sommes dans un cercle vertueux et c'est normal d'en faire bénéficier les usagers. Toutefois, toutes les communes ne connaîtront pas la même réduction. Il s'agit d'une moyenne », souligne le président du Siom, Jean-François Vigier

[Retrouvez l'intégralité de cet article en kiosque ou chez votre marchand de journaux, et bientôt en téléchargement en PDF sur \[le-republicain.fr\]\(http://le-republicain.fr\)](#)